



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### perspectives

Question écrite n° 26617

### Texte de la question

M. Jacques Bompard appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la force interarmées de réaction immédiate (FIRI) prévue par le Livre blanc de la défense remis récemment au Président de la République. Cette force interarmées sera largement dotée en matériels divers et comptera 2 300 hommes. Cette FIRI doit être projetable en moins de 7 jours dans un rayon de 3 000 kilomètres autour du territoire national. On mesure la décadence de notre outil militaire lorsqu'on sait qu'il était prévu l'équivalent de la force d'action rapide telle qu'elle existait de 1984 à 1999 et qui comptait alors 40 000 hommes. Même si des progrès techniques ont été effectués, et que la guerre au Mali a prouvé que, pour des interventions extérieures, des corps d'intervention réduits peuvent se montrer efficaces, il est clair que la FIRI pourrait rapidement se montrer insuffisante face à des menaces sérieuses visant directement le territoire national. Il lui demande de lui préciser quels sont les dispositifs prévus pour la sécurisation du territoire national.

### Texte de la réponse

Le nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale prévoit que pour garantir sa capacité de réaction autonome face aux crises, la France disposera en permanence d'un échelon national d'urgence composé, hors équipages de la marine nationale, de 5 000 hommes en alerte, permettant de constituer une force interarmées de réaction immédiate de 2 300 militaires, projetable à 3 000 km de la métropole, dans un délai de 7 jours. Aux côtés de cet échelon national d'urgence, nos forces armées seront dotées d'importants moyens humains et d'équipements de premier plan, préservant la capacité de projeter en opérations plusieurs dizaines de milliers d'hommes. Nos trois armées continueront donc de former un ensemble cohérent au service de notre stratégie de défense et de sécurité nationale, contribuant activement à l'accomplissement des fonctions d'intervention, de protection et de prévention. Elles assureront ainsi, dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, la sûreté de nos espaces aérien, maritime et de leurs approches, dans le cadre des postures permanentes de sûreté. De plus, la dissuasion nucléaire sera maintenue dans ses deux composantes, aéroportée et océanique, protégeant le pays de toute agression d'origine étatique contre ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. Par ailleurs, en cas de crise majeure, les armées apporteront aux forces de sécurité intérieure et de sécurité civile un concours pouvant impliquer jusqu'à 10 000 hommes des forces terrestres, ainsi que les moyens adaptés des forces navales et aériennes. Pour remplir ces missions de protection, il sera éventuellement fait appel à des moyens prélevés ponctuellement sur nos forces d'intervention. En outre, si les circonstances l'exigeaient, les armées pourraient être amenées à engager la totalité de leurs moyens disponibles, au-delà du contingent prévu de 10 000 militaires. Enfin, le Livre blanc précise qu'un contrat général interministériel, élaboré dès 2013 sous l'autorité du Premier ministre, fixera les capacités civiles nécessaires à l'exercice des missions relatives à la sécurité nationale. En complément, sera conduite par le ministère de l'intérieur, d'ici à 2016, une démarche associant à l'objectif de résilience du pays les collectivités territoriales et les grands opérateurs d'importance vitale qui ont des responsabilités spécifiques dans la continuité des fonctions essentielles au pays.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Bompard](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26617

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

**Question publiée au JO le :** [21 mai 2013](#), page 5204

**Réponse publiée au JO le :** [16 juillet 2013](#), page 7526